

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LE MOT DU MAIRE

La sécurité des habitants de notre commune qu'ils soient résidents permanents, occasionnels ou de passage, est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. L'article L125-2 du code de l'environnement stipule que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques qu'il encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

A cette fin de conformément à la réglementation en vigueur, le « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » : le DICRIM récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle pour chacun de ces risques la conduite à tenir, les numéros d'urgence, ainsi qu'une cartographie de la commune vous indiquant les points essentiels.

Nous sommes concernés par les risques suivants :

- Le risque « inondation »
- Le risque « feu de forêt »
- Le risque lié au transport de matières dangereuses
- Le risque sismique
- Le risque vent violent, orage

Le document complet : LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE pourra être consulté en mairie.

Je souhaite que cette information essentielle et indispensable participe à notre « mieux vivre avec toujours plus de sécurité dans notre commune ».

Votre maire,
Roger BRUNEL

PORTEL
DES CORBIÈRES



LES MOYENS D'ALERTE DE LA MUNICIPALITE

① Information du risque d'alerte sur le site internet de la commune <http://www.portel-des-corbieres.fr/> ainsi que sur sa page Facebook

② Circulation du véhicule de la Police Municipale ou des Services Techniques avec un haut-parleur.

③ Sirène de la mairie en cas d'alerte maximum.

Les sirènes émettent un signal composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne durent qu'une minute.

AYANT LES BONS RÉFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS



Préparer votre kit sécurité :

- radio à piles
- lampes de poche avec piles de rechange
- réserve eau et nourriture
- papiers personnels
- médicaments urgents
- vêtements de rechange
- couvertures...



Informez-vous en écoutant la radio. Ecoutez les messages d'ALERTE



Ne téléphonez qu'en cas de DANGER VITAL



Evacuez ou confinez-vous selon la nature du sinistre



N'encombrez pas les voies de secours



En cas de risque imminent, laissez vos enfants à l'école. Ils sont en sécurité et pris en charge.

NUMEROS UTILES

Mairie de PORTEL-des-CORBIERES : 04.68.48.28.00

Facebook <http://www.portel-des-corbieres.fr/>

Pompiers : 18 ou 112 - Gendarmerie : 17 - Samu : 15

Météo France : 04.68.11.62.00 - <http://www.meteofrance.com/accueil>

Préfecture : 04.68.10.27.00

inondation

Suite à la prescription par la préfecture du Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRI), PORTEL-des-CORBIERES est concernée par les crues de la Berre et du Berra. La montée des eaux de ces deux cours d'eau lors d'épisodes pluvieux soutenus peut submerger la rive gauche de la Berre, notamment les zones urbanisées telles que la rue de l'Horte, la rue du Quai ainsi que la place de la Liberté. Le stade situé en rive droite peut être également inondé.

MESURES PRISES

- Destruction du Pont de Carles (passage à gué) et réaménagement des berges afin de protéger la rive gauche de l'arrivée de la crue.
- Maitrise de l'urbanisation (PLU avec prise en compte des prescriptions du PPRI)
- Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde

AVANT

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Stationner son véhicule sur les parties hautes du village dès le déclenchement de l'alerte
- Couper l'électricité et le gaz
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

PENDANT

- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée

APRÈS

- Informer les autorités de tout danger
- Apporter une première aide aux voisins
- Dans votre maison : aérer/désinfecter à l'eau de javel/chauffer dès que possible/ne rétablir le courant qu'après avis d'un technicien compétent
- Evaluer les dommages et contacter votre assureur

AYANT LES BONS RÉFLEXES



Eloignez-vous rapidement de la montée des eaux



Fermez volets et fenêtres



Coupez gaz et électricité



Gagnez un point haut



Ecoutez les messages d'ALERTE



Ne téléphonez qu'en cas d'URGENCE VITALE

vent violent . orage

Notre région très souvent ventée est amenée à essuyer parfois de violentes tempêtes. Des alertes provenant de la préfecture de l'Aude et Météo France nous permettent toutefois de se préparer à ces conditions climatiques pouvant être dangereuses.

MESURES PRISES

Répercussion immédiates de l'ALERTE **ORANGE** ou **ROUGE** provenant des services de la préfecture de l'Aude via le site internet de la commune, Facebook, affichages...

AVANT

- Limiter vos déplacements
- Mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin)
- Rentrer les animaux
- S'abriter hors des zones boisées
- Débrancher les appareils électriques

PENDANT

- Limiter votre vitesse sur route
- Débrancher les appareils électriques
- Etre vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures

EN CAS D'ALERTE ROUGE Rester chez vous, le cas échéant, gagner un abri en dur et ne pas en sortir.

APRÈS

- Ne pas toucher aux câbles électriques
- Informer les autorités de tout danger

AYANT LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri



Fermez volets et fenêtres



Coupez gaz et électricité



Gagnez un point haut



Ecoutez les messages d'ALERTE



Ne téléphonez qu'en cas d'URGENCE VITALE

transport de matières dangereuses

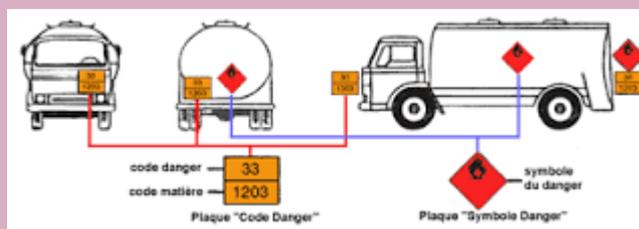
La commune de PORTEL-des-CORBIERES est traversée par deux routes départementales, la RD3 et RD611A, ainsi que l'autoroute A9, sur lesquelles circulent des poids-lourds transportant des matières dangereuses.

MESURES PRISES

- Arrêté municipal Interdisant la circulation des poids lourds sur la RD3 en traverse de village (sauf livraison locale).
- Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde
- Mise en place et exercices réguliers du PPMS aux écoles (Plan Particulier de Mise en Sureté).

AVANT

- Identifier le type de marchandises dangereuses à l'aide de la signalisation apposée sur le convoi.



PENDANT

- Evacuer le périmètre immédiat du lieu de l'accident
- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Se confiner : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air, coupez la VMC.
- Prévenir les secours si vous êtes témoin d'un accident

APRÈS

Dès la fin de l'alerte, aérer les habitations

AYANT LES BONS RÉFLEXES



Mettez-vous à l'abri



Calfeutrez les fenêtres et les aérations



Ecoutez les messages d'ALERTE



Évitez toutes étincelles



Appelez immédiatement les pompiers

séisme

PENDANT

Dans un bâtiment :

- Couper, eau, gaz et électricité
- S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau, dans l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur
- Ne pas allumer de flamme
- S'éloigner des cheminées, fenêtres et balcon
- Ne pas utiliser les ascenseurs

Dans la rue

- S'éloigner des constructions ou à défaut, vous abriter sous un porche ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fils électriques

Dans une voiture

- S'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques
- Ne pas descendre avant la fin des secousses

APRÈS

Après la première secousse

- Se méfier des répliques, d'autres secousses peuvent survenir

Dans un bâtiment

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité
- Eteindre les sources de chaleur et les radiateurs
- Ne pas utiliser d'allumettes ou de briquets à cause du risque de fuite de gaz
- Evacuer le bâtiment par les escaliers

Dans la rue

- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objet et aux fils dénudés
- Ne pas téléphoner
- Ne pas fumer

Après le séisme

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide

AYANT LES BONS RÉFLEXES



Eloignez-vous
des bâtiments



Coupez gaz et
électricité



A l'intérieur, abritez-vous sous un
meuble solide



Ecoutez les
messages
d'ALERTE



Ne téléphonez
qu'en cas
d'URGENCE
VITALE

feux de forêt

La commune de PORTEL-des-CORBIERES possède des espaces boisés sensibles. Ces zones, composées essentiellement de garrigues et de résineux, sont situées principalement au Nord-Ouest et au Sud du village. Des habitations peuvent se trouver à l'intérieur ou en bordure de ces massifs.

MESURES PRISES

Patrouille du véhicule Dangel du CCFF et présence des sapeurs-pompiers sur la commune lors de la période estivale

Sensibilisation des administrés et mise en œuvre de la législation sur les Obligations Légales de Débroussaillage

Entretien des abords de la voirie communale

Interdiction de circulation des piétons et engins motorisés dans le massif de Fontfroide par Arrêté préfectoral

AVANT

Rassembler votre famille et les animaux domestiques dans la maison

Fermer tous les volets

Calfeutrer toutes les ouvertures avec du linge humide

Fermer la trappe de la cheminée

Mettre vos bouteilles de gaz dans votre piscine ou dans une baignoire remplis d'eau

Rentrer le mobilier de jardin en plastique

Ouvrir le portail de votre terrain pour permettre l'accès des sapeurs-pompiers.

Abriter votre voiture, vitres fermées à l'opposé du vent contre la maison

Asperger d'eau le toit, les murs et les volets qui font face au front

PENDANT

Rester à l'abri dans votre maison

Evacuer seulement sur ordre des autorités

APRÈS

Eteindre les foyers résiduels en les arrosant abondamment et en retournant les cendres où des braises peuvent couvrir

Evaluer les dommages et contactez votre assureur

AYANT LES BONS RÉFLEXES



Evacuez ou confinez-vous selon la nature du sinistre



Coupez gaz et électricité



Calfeutrez les fenêtres et les aérations



Ecoutez les messages d'ALERTE



Appelez immédiatement les pompiers